



Le 2 décembre 2024

A partir de décembre 2024, 70 trains supplémentaires : 59 trains par semaine sur les lignes Normandie-Paris et 11 trains par semaine sur les lignes intra-Normandie

Lundi 2 décembre, les élus régionaux ont adopté en commission permanente un avenant à la convention d'exploitation de service public de transport ferroviaire de voyageurs sur les lignes normandes pour la période 2024-2033. Cet avenant prévoit les mesures suivantes :

Renforcement de l'offre ferroviaire à compter de décembre 2024

Fin octobre 2024, les lignes normandes affichent un taux de ponctualité de 92 %. La satisfaction clients demeure élevée avec 92,3% de clients satisfaits, en cumul annuel, à la fin du 3^{ème} trimestre 2024.

Ces éléments ont contribué à une augmentation significative de la fréquentation ces derniers mois. Face à ces constats, la Région et SNCF Voyageurs ont convenu de renforcer l'offre ferroviaire à compter du service annuel 2025 (16 décembre 2024). Cette offre vient compléter en journée la desserte existante au service des clients et des territoires.

70 trains supplémentaires par semaine circuleront ainsi sur les lignes Normandie-Paris (59 trains en plus) et sur les lignes intra Normandie (11 trains en plus) avec la répartition suivante :

- Sur l'axe Paris-Granville, pour répondre aux besoins touristiques, la desserte du Mont Saint Michel via Pontorson précédemment proposée uniquement en saison, sera désormais également assurée hors saison, à raison d'un aller-retour les vendredis, samedis, et dimanches et jours fériés hors période de travaux ;
- Ajout d'un Paris-Trouville/Deauville les dimanches départ 8h28 et d'un Trouville/Deauville-Paris du lundi au jeudi départ 16h20 ;
- Ajout d'un aller-retour Paris-Le Havre du lundi au vendredi départ 11h40 de Paris Saint Lazare et départ 9h10 du Havre ;
- Ajout d'un Rouen-Paris départ 15h11 et de deux Paris-Rouen départ 11h12 et 15h12 du lundi au vendredi ;
- Ajout de deux Cherbourg-Paris départ 11h44 et 14h43 et d'un Paris-Cherbourg départ 14h59 du lundi au jeudi ;

- Ajout d'un Paris-Caen départ 11h59 du lundi au jeudi ;
- Ajout d'un A/R Rouen-Dieppe du lundi au vendredi départ Rouen 14h30 et départ Dieppe 15h32 ;
- Ajout d'un Paris-Granville départ 6h02 les lundis ;
- Ajout d'un Granville-Paris départ 13h19 les vendredis ;
- Prolongation jusqu'à Granville du Paris Argentan départ 18h13 les vendredis ;
- Départ depuis Alençon à 5h49 du mardi au vendredi du train précédemment Argentan-Caen ;
- Ajout d'un Caen-Alençon départ 18h14 les dimanches ;
- Sur le périurbain de Caen (desservi par l'axe Caen-Le Mans-Tours) : desserte systématique de Saint Pierre sur Dives le week-end pour des déplacements de/vers Caen ;
- Périurbain de Rouen - Desservi par l'axe Rouen/Vernon/Paris : en complément des améliorations de 2024, 4 trajets supplémentaires Pont de l'Arche/Rouen seront proposés en semaine.

Cette nouvelle offre représente pour la Région Normandie un coût supplémentaire de 95 300 € pour l'année 2024 et de 2 millions € pour 2025.

La mise en circulation d'un car de soirée Paris Saint-Lazare-Vernon-Rouen

Une liaison routière de soirée est mise en place en semaine, à titre expérimental, à compter du service annuel 2025, entre Paris et Rouen, afin de pallier l'absence actuelle de trains au départ de Paris vers Vernon au-delà de 21h12. Il s'agit de créer une offre routière complémentaire à l'offre ferroviaire existante et ainsi permettant des retours plus tardifs de Paris.

A cet effet, la liaison routière actuelle Mantes-Rouen, assurant la correspondance avec un Transilien, sera remplacée par un car stationné Rue de Rome, à proximité immédiate de la gare Saint-Lazare avec un départ prévu à 22h15. Les passagers pourront monter à Paris et à Mantes et leur descente sera possible à Vernon, Gaillon, Val de Reuil, Oissel et Rouen.

La mise en service de la desserte, via un car de tourisme de 45 places, plus 1 place PMR et la présence d'un agent de sécurité à bord, sera effective du lundi au vendredi à partir du 16 décembre 2024, à l'occasion du nouveau service annuel.

Majoration tarifaire pour l'année 2025

Une augmentation sera appliquée au 1er avril 2025 pour les abonnements et, à la date d'ouverture des ventes en janvier, pour les billets occasionnels valables à partir du 31 mars. Elle se décline de la manière suivante en fonction des catégories tarifaires :

- Majoration de 2,3% sur le billet TEMPO ;
- Majoration de 1 € sur les Mini TEMPO ;
- Majoration de 1,9% sur les abonnements ;

- Majoration de 2,3% en moyenne des billets Krono+ et Krono Paris-Granville et Paris-Dieppe direct.

Cette augmentation ne concerne ni les billets Prem's ni les abonnements jeunes dont la tarification restera inchangée à cette date.

A noter que les majorations tarifaires décidées par la Région en 2023 et en 2024 (appliquées donc au printemps 2024 et au printemps 2025) restent inférieures à l'inflation observée depuis 2 ans : l'augmentation cumulée des tarifs décidés sur cette période s'élève à +4,35% pour les billets intra-Normandie et à +5,16% pour les billets entre la Normandie et Paris (par rapport aux tarifs 2023 ; Source Région Normandie) alors que l'inflation sur deux ans devrait atteindre +7% (par rapport à 2022 ; Source INSEE). Ce différentiel est absorbé par la Région pour limiter la hausse des tarifs pour les voyageurs, dans un contexte de forte augmentation des coûts ferroviaires supportés par la Région, liée notamment à la hausse des prix de l'électricité et à celle des barèmes des péages facturés par SNCF Réseau, pris en charge par la Région dans la Convention d'exploitation des Lignes Normandes, qui ont pour leur part augmenté de 17,2% depuis 2022.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr